

d'un milliard si le marché mondial devient libre ultérieurement et que nous pouvons y écouler nos réserves au cours du jour.

Je signale que la loi à l'étude est doublement avantageuse car elle a non seulement permis de conserver au pays une industrie de grande valeur qui emploie directement environ 3,000 personnes à l'heure actuelle et, en supposant qu'il y ait un rapport de 3½ à 1 entre les emplois indirects et directs, cela signifie 10,000 à 12,000 emplois environ, mais elle a encore contribué à accroître notre réserve d'or, renforçant ainsi énormément notre position sur le plan mondial. A cet égard, on oublie trop souvent que même si notre production est relativement peu considérable, notre pays est le deuxième producteur d'or du monde libre. L'Afrique du Sud, au premier rang, est bien en avant de nous. Elle produit environ 70 p. 100 de l'or mondial, mais nous venons en second lieu. Je dois signaler que notre production diminue d'année en année. La production d'or au Canada se chiffrait à 76 millions de dollars en 1972, tandis qu'elle était de 80 millions en 1971.

Je crois, comme notre parti, qu'il faut assurer le maintien de notre industrie de l'or et qu'il serait souhaitable de prolonger la durée de la loi pour en permettre désormais une planification poussée. La loi représente pour nous l'instrument qui permettra au gouvernement d'assurer à l'industrie un prix minimum pour la vente de son produit. C'est une chose souhaitable si l'on veut encourager les gens à tirer parti des prix mondiaux, à faire tourner à leur profit les prix mentionnés par le ministre.

Pour ce qui est de savoir jusqu'où le prix de l'or pourrait aller, le ministre a dit que, de l'avis de M. Janeway, il pourrait atteindre \$130 l'once. C'est possible, mais j'aimerais me reporter à l'Annual Bullion Report de 1972 de Samuel Montagu and Company Limited. Samuel Montagu and Company Limited compte parmi les négociants les plus importants de lingots à Londres, en Angleterre. Après avoir passé en revue aujourd'hui les aléas du régime monétaire, M. Samuel Montagu a déclaré:

• (1600)

Dans ces circonstances, il est difficile d'attendre le retour de la confiance, et une nouvelle crise étant probable, les prix pourront facilement dépasser \$100.

J'estime donc notre pays heureux d'avoir des mines d'or en production. Nous devons nous compter plus heureux encore, face aux perspectives et aux possibilités d'ouverture de mines, si l'industrie obtient l'assurance qu'on ne lui coupera pas l'herbe sous le pied alors qu'elle aura élaboré des projets de longue portée. C'est en cela, je crois, que la loi est d'un grand secours: elle lui donne cette assurance. Dans un instant, je ferai quelques remarques sur des questions que le comité, nous semble-t-il, pourrait étudier, mais je veux dès maintenant donner à la Chambre l'assurance que nous appuyons la prorogation d'une mesure législative de ce genre.

Je voudrais aussi aborder la question de la production industrielle. Je pourrais fournir des statistiques—certaines d'entre elles ont peut-être déjà été citées—sur la production du Canada par rapport à la production mondiale. Sans vouloir retarder le débat, je crois intéressant de faire remarquer que le Canada—c'est ce que me disent les représentants de l'industrie minière—est en mesure d'ac-

#### Aide aux mines d'or

croître procentuellement sa production d'or plus que tout autre pays du monde libre. Je crois que, déjà, une confiance renouvelée se manifeste à l'égard des mines d'or. Par exemple, aujourd'hui, à la bourse de Toronto, l'indice des aurifères était de 231 en comparaison d'un plancher de 140 en 1972. Je crois que c'est en partie parce que l'industrie, sachant qu'une loi comme celle-ci sera probablement adoptée par le Parlement, connaît un regain de confiance en elle-même. Le cours actuel constitue évidemment le stimulant principal.

Si on veut bien me le permettre, je passerai maintenant aux points que le comité parlementaire devrait d'après moi, examiner lorsque le bill lui sera renvoyé. Tout d'abord, à notre avis, le comité devrait peut-être se demander si l'année 1976, mentionnée dans ce bill, est une date souhaitable pour mettre fin à l'aide prévue. Il serait peut-être plus sage d'assurer l'industrie de nos intentions pour une plus longue durée. Peut-être pourrait-on assurer l'industrie que jusqu'en 1980, mettons, elle pourrait se prévaloir de ce genre d'aide, si elle le veut projeter la production future ou l'ouverture de nouvelles mines.

Nous aimerions que le comité étudie au moins la disposition insérée dans la loi de 1963 qui limitait l'application de la loi à ce qu'on appelle les localités minières établies. Je crois qu'à l'heure actuelle la loi ne s'applique pas à une mine d'or à moins qu'elle soit censée assurer un certain appui dans une localité désignée ou à moins que plus de 50 p. 100 des personnes employées à la mine résident dans la localité minière établie inscrite à l'annexe de la loi. Nous mettons en doute qu'il soit souhaitable de limiter ainsi ce genre de loi. Je crois personnellement que le comité devrait étudier la question.

Dans ces remarques préliminaires, le ministre a de nouveau répété aujourd'hui que le bill n'envisageait pas de changer la méthode de paiement au sujet de l'aide. Nous croyons que le comité devrait peut-être étudier cet aspect également parce qu'il faut se rappeler que, si l'aide doit avoir un sens, elle doit certainement tenir compte des problèmes inflationnistes que nous avons. Si ce doit être une aide véritable, nous croyons qu'il serait stupide de maintenir l'aide à un niveau trop bas.

Je crois qu'à l'heure actuelle, si l'or se vend environ \$50 l'once ou plus sur les marchés mondiaux, il n'est pas nécessaire qu'une compagnie ou mine au Canada ait recours à cette loi, mais que si le prix tombait sous ce chiffre, dans certains cas, les compagnies pourraient demander de l'aide. Je crois que le comité devrait étudier la question et voir si le chiffre de \$49-\$60 est un point réaliste où faire commencer cette loi.

Nous croyons—et le ministre en a parlé—qu'on devrait plutôt encourager l'exploration et la prospection par l'industrie minière en général, y compris les mines d'or. Je crois qu'un des problèmes dans le domaine de la prospection et de l'exploration à l'heure actuelle est celui des dispositions non favorables de la loi de l'impôt sur le revenu. Peut-être devrait-on en proposer la suppression quand nous étudierons le bill au comité. Bref, nous croyons qu'on devrait encourager ce genre d'industrie de façon à nous assurer que nous sommes et que nous restons un producteur important tant du point de vue de la commercialisation à l'échelle mondiale que du point de vue de notre propre production.